

## COMMUNE DE LADINHAC

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016**

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 12 janvier 2016 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 5 janvier 2016.

#### **Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE  
Monsieur Philippe CASTANIER à partir du point III  
Monsieur Ghislain SERIEYS à partir du point IV

#### **Étaient représentés :**

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE

Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

**Était excusé :** Monsieur Jean Fabien CHAZOULE

Secrétaire de séance : Madame Marguerite LABORIE

### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **II. REVISION DES LOYERS COMMUNAUX 2016**

Monsieur le Maire indique que les loyers communaux doivent faire l'objet d'une révision liée à l'évolution de l'indice de référence des loyers prévue dans chacun des contrats de bail.

Compte tenu de la faible évolution de l'indice, l'évolution des loyers sera contenue en moyenne à 0,08% en 2016.

En effet, l'évolution de l'indice pour les loyers indexés sur le 1<sup>er</sup> trimestre est de +0,15%, pour le deuxième trimestre +0,08% et enfin pour le 3<sup>ème</sup> trimestre +0,02%.

Monsieur le Maire propose de fixer, pour l'année 2016, le montant mensuel des loyers communaux (terme à échoir), en tenant compte du trimestre de référence de chaque bail de la façon suivante :

Locataire	Adresse	1 <sup>er</sup> semestre 2016	2 <sup>ème</sup> semestre 2016
Bernard BONNET	Atelier RELAIS Le Bourg	626.90 €	626.90 €
CHAZOULE Ludovic BARRIERE Lucie	Maison CARRIER Le Bourg	507.13 €	507.54 €
CHAMCHOUN Abdelilah	Trémouille	284.95 €	285.00€
Madame JOUANIN COUDERC	Le Bourg	296.41 € + 89.00 € (charges)	296.64 € + 89.00 € (charges)
GUILBERT Guillaume DUCHAMP Marion	Le Bourg	352.17 € + 30.17 € (garage)	352.45 € + 30.19 € (garage)
CHAT Valentin	Le Bourg	198.31 €	198.34 €
SOLIGNAC Josette	Trémouille	205.60 €	205.76 €
Logement Ecole	Le Bourg	350.00 €	350.00€
LA POSTE RENNES	Mairie	1127.00	

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte le tarif des loyers communaux proposé pour l'année 2016.**

### **III.PORTAILS DU CIMETIERE**

*(Arrivée de Philippe CASTANIER)*

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Jean-Marc LALO relatif à la réfection des trois portails des cimetières qui s'élève à 6697,65 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'une part de donner son accord sur le devis de Monsieur Jean-Marc LALO et d'autre part de l'autoriser à solliciter une attribution au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le député Alain MARLEIX.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de Monsieur Jean-Marc LALO et donne son accord pour solliciter une attribution au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Alain MARLEIX.**

### **IV.QUESTIONS DIVERSES**

**- Information relative au financement des travaux sur les logements CARRIER :**

Monsieur le Maire indique d'une part qu'il a rencontré le Secrétaire Général pour porter notre demande au titre de la DETR et d'autre part qu'une demande au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Bernard DELCROS est à envisager.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter une attribution au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Bernard DELCROS.**

**-Mobilisation d'un emprunt à long terme en remplacement du court terme en cours :**

*(Arrivée de Ghislain SERIEYS)*

Monsieur le Maire propose de mobiliser un emprunt à long terme de 75 K€ en remplacement de l'emprunt court terme en cours depuis février 2015 afin de bénéficier de taux d'intérêts plus favorables liés à la conjoncture. Il propose de rattacher cet emprunt aux travaux de voirie réalisés à Valette.

Deux propositions sont présentées et comparées. L'une du Crédit Agricole Centre France, l'autre de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre France sur laquelle le coût du crédit, pour un emprunt de 75 K€ à amortissement trimestriel de capital constant au taux d'intérêt annuel de 1,90%, se décompose de la façon suivante :

-Intérêts : 8288,13€

-Frais de dossier : 75,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition du Crédit Agricole Centre France**

**-Projet d'école numérique :**

Monsieur le Maire indique qu'après une première année d'expérimentation menée dans 600 collèges et écoles, le plan numérique se déploie en 2016 afin de doter progressivement tous les collégiens et les écoliers d'équipements et de ressources pédagogiques numériques d'ici la rentrée 2018.

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid96105/plan-numerique-appel-a-projets-colleges-numeriques-et-innovation-pedagogique.html>

Pour la Commune de LADINHAC, le projet est porté par la Communauté des Communes du Pays de MONTSALVY, afin qu'en fonction des évolutions futures, le matériel et le réseau soit similaires d'une commune à une autre.

Ce projet peut bénéficier des subventions suivantes :

-DETR : 40%

-Contrat Auvergne Plus : 20%

-Communauté de Communes : 10%

-Union Européenne : 10%

**Il resterait donc 20% à la charge de la Commune.**

L'acquisition des équipements sera réalisée dans le cadre d'un marché à groupement de commandes au niveau de la Communauté de Communes.

Pour la Commune de LADINHAC le coût total du projet est évalué à 17 775.00 € HT incluant matériel, logiciel et mise en place du réseau dans toutes les classes.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le projet Ecole Numérique tel que décrit ci-dessus et de solliciter les subventions susmentionnées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet d'École Numérique et donne son accord pour effectuer les demandes subventions rattachées.**

**-Entretiens annuels professionnels des agents communaux :**

Monsieur le Maire indique que se déroulent actuellement les entretiens annuels des agents communaux.

Il fait le point des évolutions, formations et modifications envisagées pour certains d'entre eux.

**-Création d'une association de sauvegarde du patrimoine communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de création d'une association loi de 1901 de sauvegarde du patrimoine de la Commune de LADINHAC.

Le projet de statuts est en cours de rédaction. L'Assemblée Générale constitutive est prévue le samedi 26 mars 2016.

**-Compteur d'eau : (Philippe CASTANIER sort)**

Monsieur le Maire indique qu'une consommation anormale d'eau a été relevée sur le compteur de Philippe CASTANIER.

Il s'agit d'une fuite après compteur.

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire, qu'en cas de fuite d'eau après le compteur, la facture est calculée en effectuant la moyenne annuelle de la consommation de l'année N (année où la fuite a été détectée), de l'année N-1 et de l'année N-2.

La formule appliquée en la circonstance est la suivante :

[relevé N (en l'espèce au 31/10/2015) - relevé N-3 (en l'espèce au 31/10/2012)]/3.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler qu'en cas de non-relevé pour motif de compteur impossible à relever ou cassé, la facture est calculée en effectuant la moyenne annuelle de la consommation relevée sur les années N-3, N-2 et N-1. La formule est alors la suivante :

[relevé N-1 - relevé N-4]/3

Monsieur le Maire invite le Conseil à confirmer ces modalités de régularisation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modalités de régularisation proposées.**

**-Territoire scolaire :**

Pour mémoire, la carte actuelle des bassins scolaires est accessible sur

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/auvergne/themes/insee-analyses/iaa\\_005/iaa\\_005.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/insee-analyses/iaa_005/iaa_005.pdf)

Monsieur le Maire indique qu'il a enfin reçu le projet de carte relative aux bassins scolaires.

Il constate sur cette carte que la Commune de LADINHAC a été rattachée au bassin scolaire d'ARPAJON-sur-CERE, or les enfants de LADINHAC, de LAFEUILLADE en VEZIE et de LEUCAMP sont rattachés à MONTSALVY pour le collège ; par ailleurs, des enfants de la commune de LAPEYRUGUE sont scolarisés sur la Commune de LADINHAC.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'adoption de la motion suivante qui sera transmise à l'Association des Maires de France en vue de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 28 janvier prochain :

« Considérant que le bassin scolaire de la Commune de LADINHAC est orienté depuis des années vers la Commune de MONTSALVY et non celle d'ARPAJON sur CERE,

Considérant que les nouveaux cycles en vigueur au sein de l'école primaire rattachent le cycle 3 à la 6<sup>ème</sup> impliquant un réel lien avec le collège,

Considérant [l'objectif de réduction des émissions de GES](#) résultant des engagements pris par la France à l'occasion de l'accord de Paris,

La Commune de LADINHAC souhaite rester rattachée à la Commune de MONTSALVY qui constitue la ville importante la plus proche au sein du projet de carte de bassins scolaires. »

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion proposée.**

#### **-Location du logement de l'école**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de location urgente, pour raisons de santé, d'un logement communal effectuée par Monsieur et Madame LANCHES, actuellement locataires au lieu-dit La Croix de Lasplagnes. Le seul logement communal disponible à la location étant celui de l'école, il propose la location de ce bien.

Afin de faciliter le stockage du matériel de cette famille, il est proposé, en complément du logement de l'école, de mettre en location deux pièces du grenier dit de Madame CAILLAC. Le montant total de location est proposé à 395 € par mois hors charges comprenant le logement de 83 m<sup>2</sup>, le grenier et la cave.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de location effectuée par Monsieur et Madame LANCHES.**

#### **-Autres informations diverses :**

- La Commune accueillera Brook-Lyne LANCHES pour son stage d'étude à la cantine.

- Le Vélo Club d'Arpajon a proposé à la Commune de LADINHAC d'être ville étape du tour du Cantal Cadets le samedi 27 mars 2016. La Commune organisera le pot d'arrivée, en collaboration avec le comité des fêtes.
- Projet éolien : Monsieur le Maire rappelle comme il l'a fait savoir lors de son intervention pour les vœux 2016, que nous en sommes à la réalisation d'une étude de faisabilité dont l'objectif est d'étudier comme son nom l'indique la faisabilité de l'implantation au regard des différentes contraintes législatives et réglementaires applicables à un tel projet et non comme l'indique un courrier adressé à certains administrés : « de faire signer aux propriétaires fonciers concernés par le projet une promesse de bail emphytéotique irrévocable ».

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 25 février 2016.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.